

Ressources Humaines

REF : DRH2015025

Signataire : RD

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Danielle MARINO

OBJET : Avenant à la convention fixant les relations de coopération entre la commune d'Aubervilliers et l'association "Comité des Œuvres Sociales des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers".

EXPOSE :

La loi du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires reconnaît aux fonctionnaires un droit à la participation à l'action sociale, culturelle et de loisirs.

Depuis plus de 40 ans, la Ville d'Aubervilliers travaille dans ce but avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel d'Aubervilliers, en lui affectant des moyens matériels financiers et humains.

Association loi 1901, le COS est soumis dans ses rapports avec la ville aux mêmes obligations que n'importe quelle autre association et notamment doit disposer d'une convention fixant les relations de coopération avec la ville. La convention en cours date de 2009 et a été prorogée depuis lors. Il est proposé qu'elle soit de nouveau prorogée pour un an. Dans le même temps, une invitation a été faite à la Présidente et aux élus du COS de travailler à sa remise à jour et à sa réécriture pour les trois années qui suivent. Cette nouvelle convention sera ensuite soumise à l'approbation du conseil municipal.

Il vous est donc proposé de proroger la convention précédente pour 1 an jusqu'au 31 décembre 2016.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

| | | |
|-----------------------------|-------------------|--------------------------|
| M. KAMALA Kilani | Représenté par : | Mme VALLY Sophie |
| M. BENKHELOUF Boualem | Représenté par : | M. CECCOTTI-RICCI Roland |
| Mme DUCATTEAU Sylvie | Représentée par : | Mme CHERET Magali |
| Mme MILLA Josiane | Représentée par : | Mme MBONDO Thérèse |
| M. ROZENBERG Silvère | Représenté par : | M. DAGUET Anthony |
| Mme SIGNATE Rouguy | Représentée par : | Mme REDOUANE Wassila |
| Mme RABAH Hana | Représentée par : | M. SANON Guillaume |
| M. SALVATOR Jacques | Représenté par : | Mme YONNET Evelyne |
| M. HAFIDI Abderrahim | Représenté par : | M. RACHEDI Hakim |
| Mme VIGEANT Claire | Représentée par : | M. LOGRE Benoît |
| M. ZAIRI Rachid | Représenté par : | Mme ALVES Presilya |

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents : MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2015025

Signataire : RD

OBJET : Avenant à la convention fixant les relations de coopération entre la commune d'Aubervilliers et l'association "Comité des Œuvres Sociales des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les statuts de l'Association «Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers»,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment,

Considérant qu'il est nécessaire de proroger d'une année supplémentaire la convention régissant les relations entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association « Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers »,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant à la convention fixant les relations de coopération entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association « Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers » prorogeant cette dernière d'une année supplémentaire, tel que cet avenant figure en annexe de la présente, pour une durée d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

AUTORISE le Maire à signer cet avenant au nom de la Commune.

L'adjoint délégué
Maria MERCADER



Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER

